

**Soyons maîtres chez nous,
contrôlons nos ressources naturelles!
Empouvoirons-nous!
Humanisons l'environnement naturel et social!**

- «La ruralité debout devant l'éolien industriel» prend position contre les projets destructeurs liés à la filière éolienne
- Les basses visées des mégaprojets de parcs éoliens au Québec
– *Fernand Deschamps* –

Québec debout contre le saccage éolien

**Soyons maîtres chez nous, contrôlons nos
ressources naturelles! Empouvoirons-nous!
Humanisons l'environnement naturel et social!**

Déclaration du Parti marxiste-léniniste du Québec, 7 septembre 2026

Le Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ) se joint aux milliers de Québécoises et de Québécois et à leurs organisations venus de tous les coins du Québec dans la capitale nationale pour dire haut et fort : Non aux mégaprojets éoliens du gouvernement de la CAQ au service des riches intérêts privés !

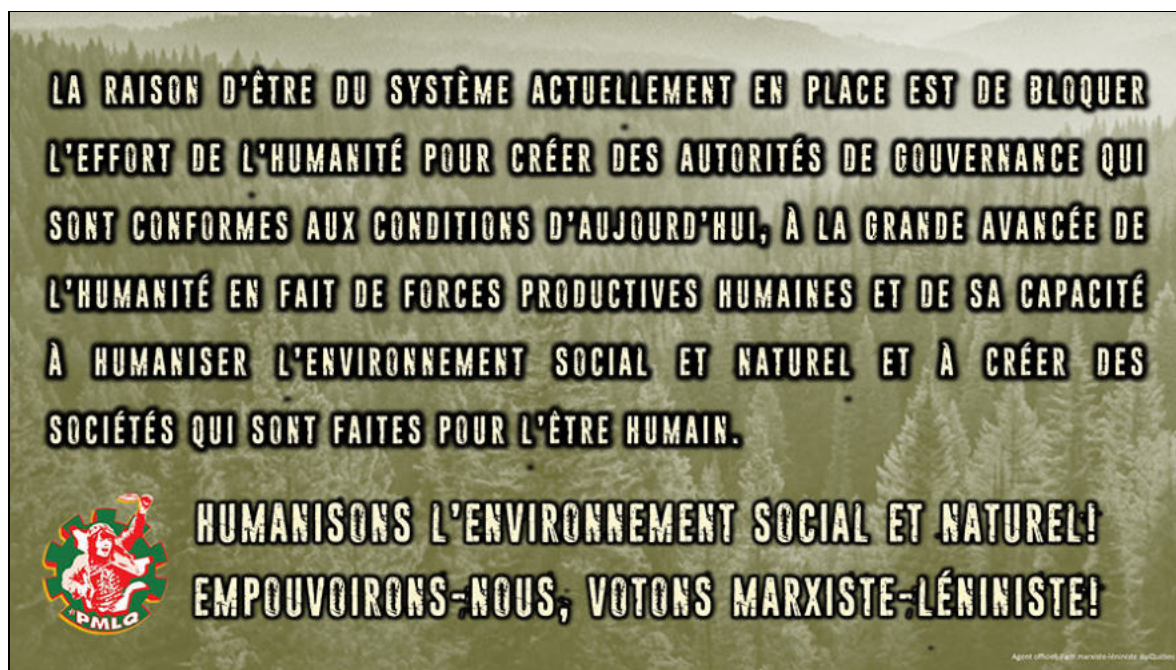
Le PMLQ appuie fermement les demandes du peuple pour un moratoire immédiat sur la construction d'éoliennes, pour la propriété publique de toute production énergétique, pour que les résidents des municipalités touchées puissent décider par référendum, pour un BAPE générique et pour que l'ensemble de la société québécoise soit convié à un vaste débat sur l'avenir énergétique du Québec.



Nous saluons la détermination du peuple du Québec et de ses organisations de défense qui ne se laissent pas intimider. Ils refusent d'être écartés de tout contrôle sur les prises de décision qui affectent leur vie, leurs communautés, leurs terres et leurs richesses. Ils résistent, malgré une pression énorme exercée par les partis cartellisés pour les réduire à mettre un X sur un bulletin de vote et à remettre leur sort entre les mains de ces partis qui les marginalisent. Malgré les menaces implicites, les campagnes de désinformation de la CAQ, d'Hydro-Québec et de ses promoteurs privés, les mises en demeure, les projets de loi adoptés sous bâillon : le peuple continue de parler en son propre nom.

Ce rejet s'exprime aussi dans la persévérance des travailleurs, des agriculteurs, des femmes et des jeunes, aux côtés des peuples autochtones, à se battre pour la dignité du travail, contre le projet de TGV Alto, l'expansion de General Dynamics, l'implication du Québec dans la machine de guerre des États-Unis, etc.

Les arguments utilisés pour justifier ces mégaprojets invoquent la nécessité de la transition énergétique et le passage vers une économie verte. C'est une fraude, comme on l'a vu avec Northvolt, et maintenant avec TES Canada. Ce sont d'autres stratagèmes pour payer les riches. Prendre soin de la Terre Mère est une priorité ; s'opposer à ces stratagèmes est une nécessité. Il faut une nouvelle direction de l'économie et c'est tous ensemble que cela peut se faire et doit se faire.



Le PMLQ lance l'appel à tous de rejeter ce système de partis cartellisés et de voter Marxiste-Léniniste comme un geste d'opposition ferme à ce processus électoral qui tient le peuple à l'écart du pouvoir de décider sur toutes les questions qui ont un impact sur sa vie.

Empouvoirons-nous !

Visitez le site Web et la page Facebook du PMLQ
pmlq.qc.ca • partimarxisteleninisteduquebec
Tél : 514 522-5872

Participez aux tables rondes tous les mercredis à 18 h 30, en virtuel et présentiel.

Autorisé par l'agent officiel du PMLQ. Impression PMLQ.



«La ruralité debout devant l'éolien industriel» prend position contre les projets destructeurs liés à la filière éolienne

Les 4 et 5 juillet, un rassemblement destiné aux activistes et aux riverains, intitulé « La ruralité debout devant l'éolien industriel », s'est tenu au Camp Val Notre-Dame à Hérouxville, dans la région de la Mauricie. Ils étaient plus de 300, provenant de la région de Mékinac-Des Chenaux, ainsi que d'autres régions du Québec, tous préoccupés par les nombreux projets de parcs éoliens commandités par de grands intérêts privés.

Tous ont pu échanger et discuter pendant deux jours d'ateliers avec des maires et conseillers municipaux, des agriculteurs et d'anciens dirigeants de l'Union des producteurs agricoles (UPA), des activistes environnementaux, des juristes, et d'experts scientifiques impliqués depuis plusieurs années dans la lutte pour avoir leur mot à dire sur le développement de la filière éolienne au Québec. Les participants aux ateliers tenus sur deux jours ont abordé les thèmes suivants :



- les besoins énergétiques réels du Québec;
- comment se préparer aux audiences devant la Commission de protection des terres agricoles du Québec;
- comment se mobiliser comme citoyen devant l'éolien industriel;
- le rôle des élus;
- les impacts sur le territoire : qu'en est-il de notre patrimoine rural ?
- se préparer pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : l'importance de votre participation.

Les cas de plusieurs promoteurs privés de parcs éoliens ont été discutés, dont celui du promoteur privé d'un parc éolien dans la région de la Mauricie, TES Canada/Mauricie, une entreprise détenue conjointement par la famille Desmarais – liée de près au Parti libéral du Canada – et par Tree Energy Solution B.V., un consortium européen privé basé aux Pays-

Bas[1].

Parmi les autres projets évoqués figuraient celui du promoteur Kruger Énergie, portant sur un parc de 21 éoliennes d'une capacité prévue de 147 MW près de Napierville et du projet Monnoir, comprenant 16 éoliennes d'une capacité prévue de 109 MW près de Farnham, entre autres.

À ce jour, plus de 3 722 MW d'électricité sont déjà produits par des parcs éoliens au Québec, et Hydro-Québec a conclu des accords conjoints avec des entreprises privées, pour la plupart étrangères, en vue d'installer 2 700 MW supplémentaires grâce à des parcs éoliens situés principalement dans les basses-terres du Saint-Laurent (voir figure 1).

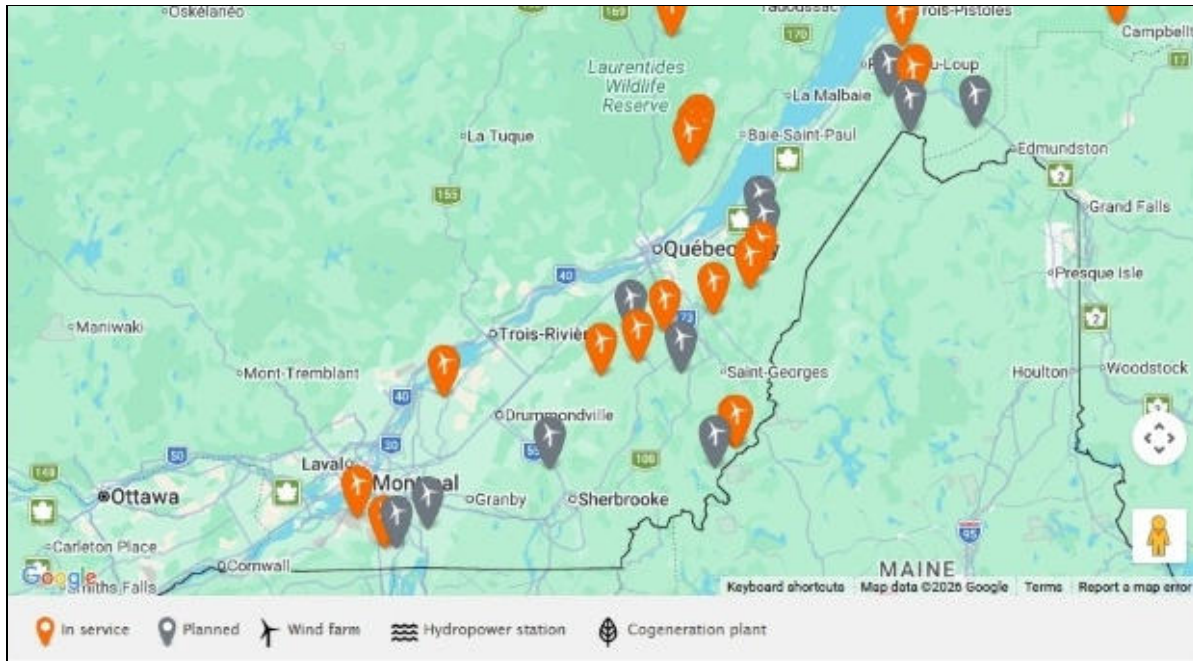


Figure 1 : Localisation des projets de parcs éoliens en service (orange) et projetés (gris) dans les basses-terres du Saint-Laurent

Les échanges entre les participants durant les ateliers ont permis de mettre en commun l'expérience individuelle et les différentes initiatives collectives prises pour informer les résidents touchés par les projets éoliens d'intérêts privés, contrecarrer la désinformation à propos des soi-disant « bénéfiques » qu'engendrent de tels projets et préparer le terrain pour la suite des choses.

Des résidents de nombreuses collectivités locales situées de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent étaient également présents à cette conférence de deux jours afin d'écouter et d'apprendre comment organiser la résistance face aux projets de parcs éoliens proposés. Parmi les intervenants figuraient des organisateurs du mouvement d'opposition à l'exploration du gaz de schiste et à la fracturation hydraulique au Québec, entre 2010 et 2012.

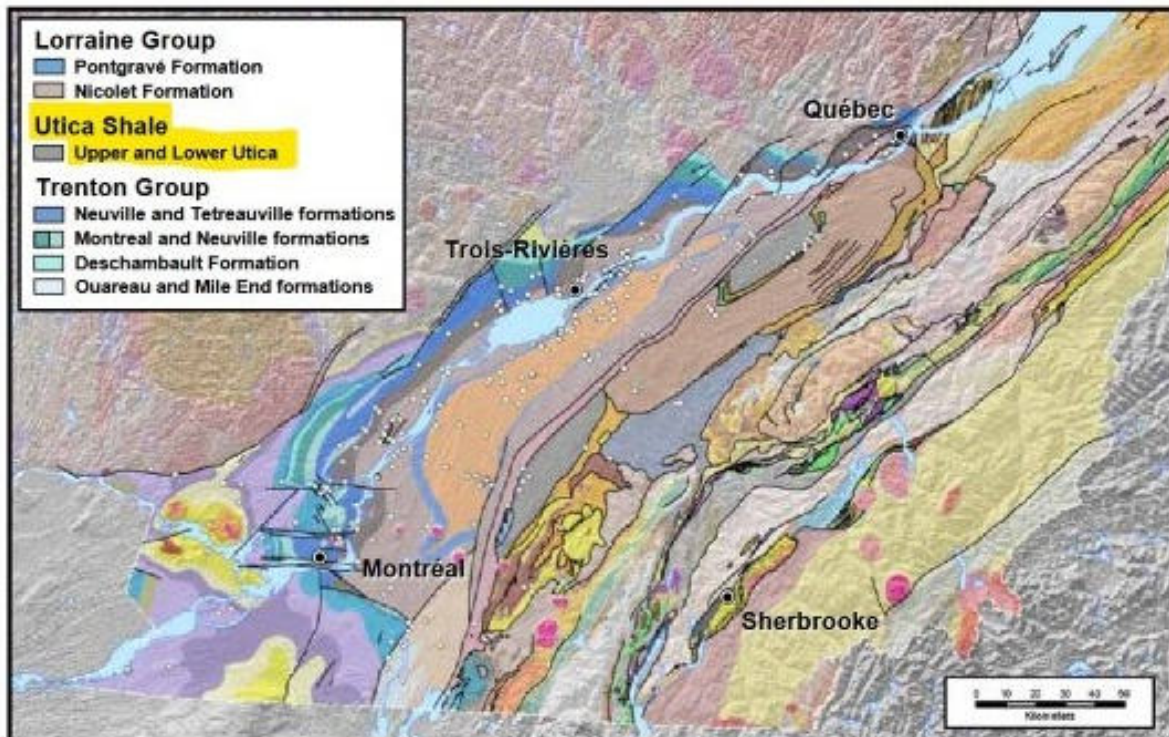


Figure 2 : Carte géologique des basses-terres du Saint-Laurent montrant l'affleurement de la formation de schiste d'Utica et l'emplacement des puits de gaz existants (points blancs)

C'est au cours de la période 2006-2010 que plus de trente puits d'exploration ont été forés par des entreprises pétrolières et gazières dans la formation du schiste d'Utica, dans les basses-terres du Saint-Laurent, et que certains ont même fait l'objet d'essais visant à évaluer le potentiel d'extraction de gaz par fracturation hydraulique. Les intervenants ont réaffirmé leur engagement à défendre les terres agricoles contre les nouveaux projets de parcs éoliens industriels, à l'instar de la mobilisation qu'ils avaient menée contre l'exploration pétrolière et gazière et la fracturation hydraulique[2].

Christine Fréchette avait déjà annoncé en mars dernier que si elle devenait la nouvelle chef de la CAQ et, par défaut, première ministre du Québec, elle reviendrait sur l'engagement pris par le gouvernement de la CAQ sous l'ancien premier ministre François Legault, et rouvrirait le dossier de l'exploration pétrolière et gazière ainsi que de la fracturation hydraulique au Québec car, selon ses propres termes, « le contexte a changé ».

À l'instar de Carney et des autres premiers ministres provinciaux, Mme Fréchette utilise la situation internationale créée par les agressions et les guerres menées par les États-Unis contre le Venezuela et l'Iran, ainsi que le blocus pétrolier imposé à Cuba, pour justifier un pillage accru des ressources énergétiques du pays, au lieu de dénoncer les activités criminelles, l'anarchie et le chaos engendrés par l'administration Trump.

La promotion par Hydro-Québec de projets privés de parcs éoliens s'inscrit pleinement dans cette politique de braderie des ressources énergétiques au profit d'énormes intérêts privés étrangers, tels que Boralex, Innergex Renewable Energy, Kruger Energy, EDF Power Solutions et Invenergy.

À la fin du camp, les participants ont décidé unanimement d'organiser une grande

manifestation nationale, une mobilisation à l'échelle du Québec, afin d'exiger un moratoire sur la construction de parcs éoliens au Québec et la tenue d'un BAPE générique sur la question des parcs éoliens.



Notes

1. Tree Energy Solution affirme être en mesure de produire « du méthane synthétique durable pouvant parfaitement remplacer les molécules fossiles » à l'aide d'« hydrogène vert » produit par électrolyse de l'eau dans sa future usine de Shawinigan. Ce processus de séparation de l'hydrogène et de l'oxygène nécessitera d'importantes quantités d'électricité fournies par Hydro-Québec, qui a déjà garanti à TES Canada un bloc de puissance électrique de 150 mégawatts. Les 133 éoliennes et un parc solaire fourniraient de l'énergie supplémentaire à la future usine.

Le projet TES/Mauricie prévoit un électrolyseur de 500 MW produisant jusqu'à 70 000 tonnes par an d'hydrogène vert, dont les deux tiers (~46 000 t/an) seront transformés en gaz naturel renouvelable (GNR) et un tiers (~23 000 t/an) destiné à alimenter des flottes de poids lourds, pour lesquelles il n'existe actuellement aucun débouché commercial.

Lors de la présentation initiale du projet en avril 2024 devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec, le ministre de l'Énergie de l'époque, Pierre Fitzgibbon, a déclaré qu'il s'agissait d'un investissement privé de 4 milliards de dollars qui permettrait à Énergir de respecter les deux tiers de ses engagements climatiques, en plus d'alimenter en carburant 2 000 poids lourds. « C'est un projet magique », a-t-il déclaré, tout en ajoutant que « des projets comme ça, j'en prendrais un par semaine. »

2. L'opposition populaire aux forages gaziers et aux opérations de fracturation hydraulique a débuté en 2010 et s'est tellement généralisée en 2012 que le gouvernement de la CAQ nouvellement élu, dirigé par François Legault, a imposé en 2013 un moratoire qui a été suivi, en avril 2022, par le projet de loi 21, *Loi mettant fin à la recherche et la production d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de saumure*.



Les basses visées des mégaprojets de parcs éoliens au Québec

– Fernand Deschamps –



Hydro-Québec a dévoilé en novembre 2023 son « Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère »[1].

La société d'État a déclaré qu'elle allait « développer 11 000 MW d'énergie propre dans la prochaine décennie, mobiliser en moyenne 35 000 emplois à travers les régions et faire des investissements de l'ordre de 200 milliards de dollars [...] c'est 50 % plus que la consommation de tous les clients de la région de Montréal et autant que toute la Belgique ».

Les arguments promus par le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) pour justifier la hausse de demande d'électricité et réclamer une hausse de la production d'électricité ont changé avec le temps, mais le résultat demeure le même, c'est-à-dire, permettre la braderie des ressources énergétiques du Québec au plus offrant.

Ainsi, le 20 octobre 2022, jour où Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du gouvernement de la CAQ, a été assermenté comme ministre, il a déclaré qu'au Québec, « nous consommons beaucoup trop d'électricité, comme résidents ». Cette stratégie de la CAQ qualifiée de « sobriété énergétique » visait en fait à optimiser l'utilisation de l'énergie et à diversifier les sources afin de freiner la demande résidentielle et d'augmenter la production pour répondre aux demandes des grands monopoles industriels énergivores.

C'est ce même jour que le premier ministre de l'époque, François Legault, a annoncé la mise sur pied d'un « Comité sur l'économie et la transition énergétique ». Pierre Fitzgibbon a qualifié ce comité de « groupe qui va se pencher sur les gros chantiers » et qu'« il y a

beaucoup de projets économiques qui sont sur la table à dessin parce que les entreprises veulent décarboner ». Reprenant une formule usée à la corde, il a dit « que l'énergie renouvelable va servir deux objectifs. Le premier est créer de la richesse collective pour réinvestir en éducation, entre autres, mais aussi pour verdir l'économie »[2].

C'est dans le contexte de ce plan « ambitieux » qu'on apprend dans le document du Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec que « des parcs éoliens parmi les plus grands en Amérique du Nord » seront développés de manière à tripler la capacité de production actuelle d'énergie éolienne d'ici 2035, « afin de combler des besoins de puissance à hauteur de 1 500 à 1 700 MW » (voir tableau numéro 1).

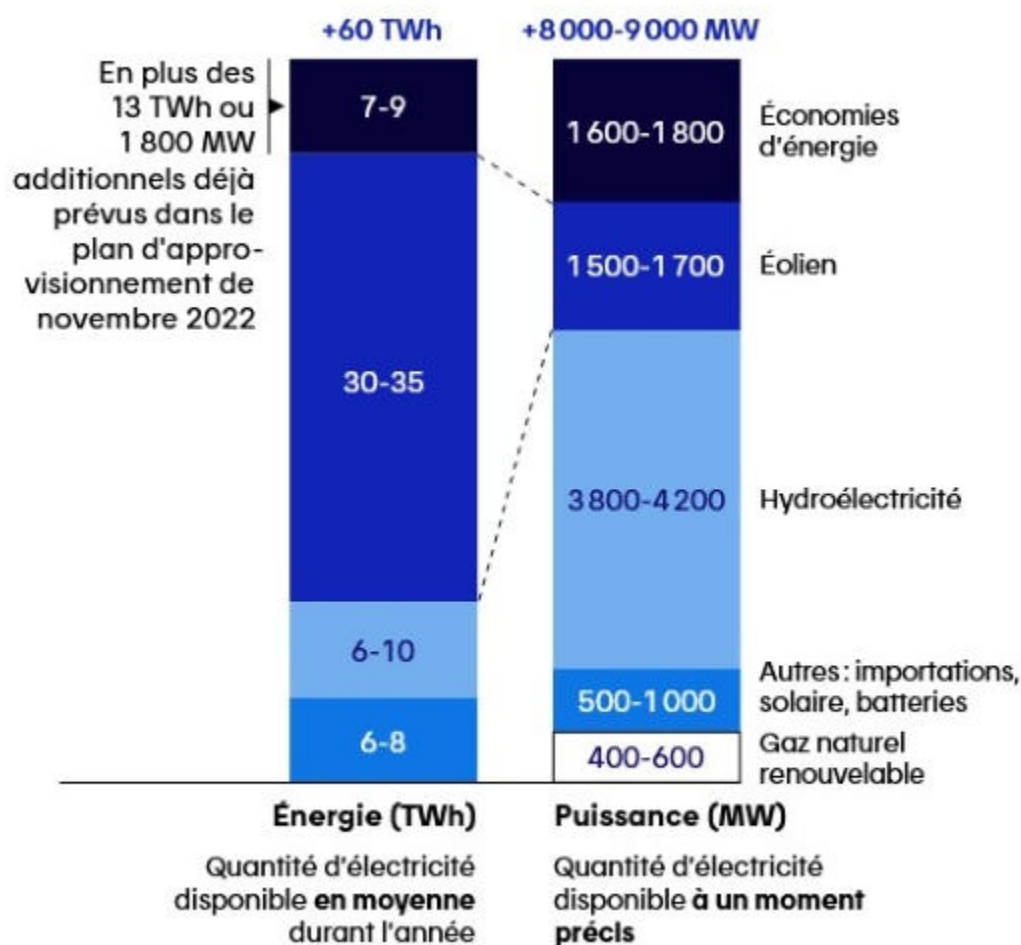


Tableau numéro 1. Ajout projeté d'énergie et de puissance au réseau d'Hydro-Québec d'ici 2035

Dans ce plan d'action, l'énergie éolienne est présentée comme « incontournable mais insuffisante ». L'énergie éolienne est insuffisante parce qu'elle est intermittente. Lorsque les vents sont favorables, les éoliennes fournissent directement l'électricité au réseau. Le débit des turbines des barrages est alors réduit, ce qui permet à l'eau de s'accumuler dans les réservoirs d'Hydro-Québec. Pendant les périodes moins venteuses, toutefois, les centrales hydroélectriques doivent prendre le relais pour répondre à la demande de façon fiable et continue. Alors pourquoi insister que cette énergie soit incontournable ? La réponse se trouve dans les détails des projets éoliens et à qui cela profite.

Hydro-Québec, maître d'oeuvre des projets éoliens à grande échelle

Le 30 mai 2024, Hydro-Québec a présenté un nouveau modèle pour ce qui est de la réalisation de projets éoliens à grande échelle. La société d'État vise à prioriser le développement de projets qui pourront atteindre au-delà de 1000 MW dans lesquels elle devient le maître d'oeuvre de ces mégaprojets, tout « en mettant dans le coup les municipalités et les Premières Nations dès le départ afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale ».

Selon Michael Sabia qui était alors le PDG d'Hydro-Québec, « il faut développer l'éolien à peu près cinq fois plus vite que ce que nous avons fait à date. Et c'est crucial. » Il a soutenu que grâce à son nouveau modèle, « Hydro-Québec estime pouvoir générer des économies d'échelle de plus de 20 % 'en offrant une prévisibilité et des volumes importants aux fournisseurs' ». Pour y arriver, le gouvernement de la CAQ devait redéfinir le rôle d'Hydro-Québec, ce qu'il a fait le 7 juin 2025 avec l'adoption au bâillon du projet de loi 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*, une loi vivement opposée par les syndicats et de nombreuses organisations de défense de l'environnement et des droits des utilisateurs d'électricité.

Ce projet de loi permet la privatisation du système de distribution d'électricité en légalisant la vente d'une entreprise privée à une autre entreprise privée. La nouvelle loi permet aussi la privatisation par l'actionnariat en créant une nouvelle personne morale privée. C'est le cas pour le mégaprojet annoncé en juillet 2024 pour les parcs éoliens de la zone Chamouchouane, d'une puissance de 3 000 MW. Toutefois, ce que Hydro-Québec qualifie « d'acceptabilité sociale » par les Premières Nations n'est pas au rendez-vous.

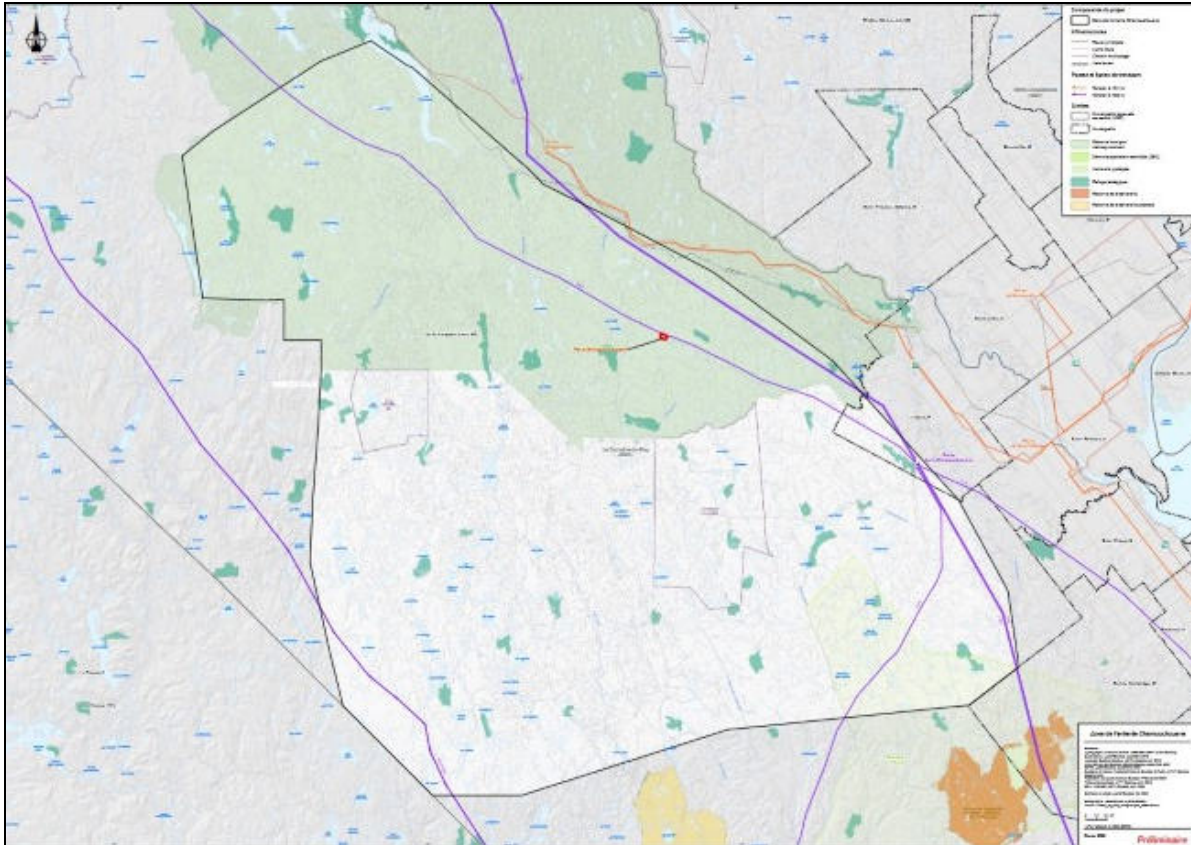
Avant d'occuper le poste de président-directeur général d'Hydro-Québec (2023-2025), Michael Sabia a été président-directeur général de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) (2009-2020). Après avoir fait adopter des lois antisociales et antinationales au Québec, il a quitté le gouvernement du Québec pour rejoindre celui de Mark Carney. Il occupe actuellement le poste de 26^e greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, le plus haut fonctionnaire du gouvernement du Canada. Nommé par le premier ministre Mark Carney, son rôle consiste à « conseiller le premier ministre sur les politiques non partisans et à diriger la fonction publique fédérale ». À l'heure actuelle, cela signifie qu'en tant que greffier, M. Sabia « se concentre sur la transformation de la fonction publique en rationalisant la bureaucratie et en faisant avancer les missions clés du gouvernement, telles que la relance de l'économie, la lutte contre le coût du logement et la stabilisation de l'immigration ».

Refus du gouvernement de la CAQ de reconnaître les droits ancestraux des Premières Nations mène à une impasse dans le projet éolien de Chamouchouane

Les parcs éoliens de la zone Chamouchouane qui sont répartis sur une superficie de 5 000 kilomètres carrés au nord-ouest du Lac St-Jean pourraient accueillir jusqu'à 500 éoliennes. « Le projet vise l'intégration de l'énergie des futures éoliennes de 315 kV pour l'élever à 735 kV et par la suite la faire circuler par les lignes de transport qui parcourent le Québec. Ce nouveau poste de transformation va être situé à 35 kilomètres au nord-ouest du poste Chamouchouane de La Doré », explique Valérie Aubut, conseillère relations avec le milieu chez Hydro-Québec (*voir carte numéro 1*).

Le projet est actuellement mis sur pause parce que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh n'autorisera pas la construction du poste de transformation Metapelutin dans la réserve faunique Ashuapmushuan tant qu'un traité ne sera pas conclu entre la Première nation et le gouvernement du Québec, un traité qui respectera leurs droits ancestraux.

Les discussions au sujet du traité Petapan qui concernent les droits politiques et territoriaux des Innus d'Essipit et de Nutashkuan, sur la Côte-Nord, et de Mashteuiatsh, au Lac-Saint-Jean sont en cours depuis plus de 40 ans. Ce serait la reconnaissance du droit à l'autodétermination des Premières Nations qui rebute le gouvernement de la CAQ.



Carte numéro 1 montrant l'emplacement projeté du poste de transformation de la phase 1 des parcs éoliens de la zone Chamouchouane, située au nord-ouest du Lac-St-Jean. Le carré rouge représente le raccordement à une des lignes à haute tension de 735 kV (en mauve) en provenance de la Baie James.

Voici ce qu'a dit le chef des Pekuakamiulnuatsh, Gilbert Dominique :

« Malgré les promesses du premier ministre François Legault en 2022 et les affirmations récentes du ministre [responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits] Ian Lafrenière, l'attitude irrespectueuse et déshonorante du gouvernement du Québec met en péril 45 ans de travail acharné dans les négociations du projet de traité. Plus que jamais dans ce dossier, nous devons agir avec fermeté, en exigeant le respect de nos droits et notre autodétermination. »

La Première Nation n'est pas contre le développement du potentiel éolien sur son territoire, mais elle souhaite que celui-ci se fasse à un rythme qui permet d'assurer l'acceptabilité sociale et de mesurer les impacts pour ses membres :

« Nous sommes prêts à concentrer nos efforts sur un premier secteur beaucoup moins étendu en poursuivant de manière ordonnée les démarches de développement des premières phases liées au poste Chamouchouane actuel situé à La Doré. De cette façon, nous serons en mesure d'examiner collectivement, avec nos membres, les impacts de ce type de développement sur nos droits, notre occupation, la pratique d'*ilnu-aitun* (nos activités traditionnelles) et notre patrimoine », a mentionné le chef Dominique.

Construction des parcs éoliens des Neiges à l'intérieur du territoire de la Réserve de la biosphère de Charlevoix reconnue par l'UNESCO

C'est le cas aussi des parcs éoliens Des Neiges dans la région de Charlevoix, annoncés en mars 2026 et dont la première phase de construction va commencer cette année dans le secteur sud.

Actuellement le seul projet de méga-parc éolien confirmé est celui des trois parcs éoliens Des Neiges annoncé le 31 mars dernier en présence du Grand chef de la Nation Wendat, du chef de la Première Nation des Innus Essipit, du chef de la Première Nation des Innus de Mashteuiatsh, du vice-chef du Conseil des Innus de Pessamit ainsi que du préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et du maire de L'Ange-Gardien. Étaient aussi présents les présidents et chefs de la direction de Boralex et Énergir. Le premier volet appelé Des Neiges – secteur sud, prévoit la mise en service de 57 éoliennes de 200 mètres de hauteur, au nord du Mont-Sainte-Anne, pour une production de 400 MW d'électricité d'ici 2026.

Comme l'indique le communiqué de presse d'Hydro-Québec, « le projet de parcs éoliens Des Neiges vise une puissance installée totale de 1 200 MW, répartie en trois secteurs (sud, Charlevoix et ouest) d'une capacité de 400 MW chacun. Les parcs éoliens Des Neiges s'inscrivent dans la continuité des projets de la Seigneurie de Beaupré, totalisant 364 MW, développés sur ce même territoire depuis plus de 20 ans par Boralex, Énergir et la MRC de La Côte-de-Beaupré. À terme, ils formeront l'un des plus importants complexes éoliens en exploitation en Amérique du Nord. » Ces trois parcs éoliens se trouvent essentiellement sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré appartenant au Séminaire de Québec (Voir carte numéro 2) qui possède la dernière seigneurie du continent, une véritable relique du féodalisme, d'une superficie boisée de 1600 kilomètres carrés. Une partie de ce territoire constitue l'habitat du caribou de Charlevoix ainsi que de la grive de Bicknell, deux espèces menacées. Déjà, les derniers représentants de la harde de caribous de Charlevoix vivent déjà en enclos afin de les protéger des prédateurs.

Des parcs éoliens en partenariat public-privé

Quelques jours avant l'annonce d'Hydro-Québec, un communiqué de presse de Boralex informe le 25 mars que cette entreprise a conclu « une entente définitive en vue de son acquisition par Brookfield et La Caisse [de dépôt et placement du Québec-CDPQ] », où Brookfield détiendra la majorité des actions, tandis que la CDPQ portera sa participation à 30 % après la transaction. Brookfield détiendra donc, indirectement, un tiers des revenus de vente d'électricité générés par les contrats d'achat.

En tant que nouveau partenaire majoritaire de Boralex, nouvellement associé à la CDPQ, Brookfield captera donc une part des revenus de ce contrat qui s'échelonne sur 25 ans. Cela

lui ouvre un flux de trésorerie stable et à long terme, typique des partenariats publics privés énergétiques, ce qui est un atout pour sa stratégie de rendement.



Carte numéro 2. Illustration montrant la localisation des 3 projets de parcs éoliens Des Neiges ainsi que des parcs éoliens existants dans la région de Charlevoix.

Brookfield n'est pas étranger à tous les stratagèmes mis en place par le gouvernement de la CAQ pour permettre à de grands intérêts privés supranationaux d'encaisser d'énormes profits suite à la restructuration de l'État.

Ainsi, Brookfield qui possède déjà un ensemble de centrales hydroélectriques dans la région de la Gatineau, pourra réaliser deux projets de centrales au fil de l'eau sur les rivières Kipawa

(70 MW) et Gatineau (103 MW) grâce à loi 69 qui rehausse pour les entreprises privées le seuil des droits à la puissance hydraulique de 50 à 100 MW. Le premier projet viendrait assécher la rivière qui traverse le parc national d'Opémican et le second mettrait fin aux activités récréotouristiques sur cette rivière qui attire des milliers de kayakistes et de canoteurs chaque année.

Lors de l'étude du projet de loi 69 en novembre 2024, la fondation Rivières avait ceci à dire à propos de ce stratagème : « Contrairement aux grandes centrales hydroélectriques à réservoir qui peuvent produire à pleine capacité en hiver, les centrales au fil de l'eau détournent l'eau dans des canalisations qui alimentent une centrale. Elles produisent beaucoup durant les crues du printemps et de l'automne, mais très peu en hiver, lorsque les besoins d'Hydro-Québec sont les plus grands. Cette modification n'a pas été demandée par Hydro-Québec et elle ne répond pas aux besoins du Québec durant les 100 à 300 heures de la période de pointe en hiver. Ces projets ne répondent à aucun besoin, sinon celui d'enrichir quelques promoteurs privés et de fournir des revenus marginaux d'appoint à des MRC et à des promoteurs autochtones. »

Des résidents de Charlevoix s'opposent au projet des parcs éoliens Des Neiges

Anthoni Barbe, consultant en aménagement du territoire, déplore une forme d'inégalité puisque certaines régions sont consultées alors que d'autres ne le sont pas. Il s'en prend notamment aux élus municipaux, qui à son avis, n'ont pas assumé leurs responsabilités dans le dossier des parcs éoliens Des Neiges. En Mauricie, des comités ont été formés dans la MRC de Mékinac sur les enjeux autour du projet de parc éolien de TES Canada et les référendums ont été tenus à la demande des conseils municipaux dans de nombreuses villes où les résidents ont voté massivement contre ce projet.

Dans une entrevue accordée à Radio-Canada à la fin décembre 2025, Anthoni Barbe avait ceci à dire : « Nous sommes dans une région de la biosphère de l'UNESCO. Nous avons un patrimoine naturel qui est reconnu internationalement. Pourtant, on n'a pas demandé concrètement l'avis de la population. Je pense que la population peut légitimement demander un référendum »[3]. Concernant la biodiversité, il rappelle que le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger l'habitat du caribou forestier.

La harde de caribous de Charlevoix, en enclos et en situation précaire, a vu son habitat se détériorer au point d'atteindre un taux de perturbation de 90 %. Selon lui, le gouvernement ne peut prétendre vouloir protéger l'espèce tout en implantant des éoliennes dans son aire de répartition. À son avis, il se contredit en ayant annoncé un projet pilote de restauration de son habitat l'an dernier, pour ensuite autoriser la phase 2 du projet Des Neiges l'année suivante.

Les opposants au projet des parcs éoliens dans Charlevoix, dont fait partie M. Barbe, ont mis de l'avant une pétition pour exiger un référendum sur l'installation d'éoliennes dans Charlevoix [4]. Ils doutent finalement des retombées financières pour Baie-Saint-Paul et les autres municipalités. À ce jour, aucune entente n'est intervenue avec Boralex ou n'a été rendue publique.

Hydro-Québec refuse la tenue de BAPE générique sur les projets de parcs éoliens

Malgré la pression des citoyens, des recommandations successives du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et une récente étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, Hydro-Québec refuse toujours de tenir des consultations génériques sur l'avenir du développement éolien au Québec. La tenue d'un tel BAPE est bien légitime comme l'a indiqué le rapport soumis par le BAPE pour le projet de parc éolien MacNider.

« La demande d'un débat élargi sur cette filière repose sur des préoccupations concernant le modèle d'affaires, soit le partenariat public-privé, les retombées économiques, la multiplication des projets éoliens et leurs effets cumulatifs sur le milieu », pouvait-on lire dans le rapport du BAPE sur le projet du canton de MacNider, dans la MRC de La Matapédia, dans le Bas-Saint-Laurent, en août dernier. Ce projet d'environ 400 millions de dollars mènerait à la construction d'un maximum de 21 éoliennes de 200 mètres de hauteur chacune. Clearlight Energy est le partenaire privé de l'Alliance de l'énergie de l'Est qui regroupe les Municipalités régionales de comté (MRC) du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag.

En réponse aux objections des commissaires du BAPE qui demandait des explications sur le partenariat privé-public, le président de l'Alliance de l'énergie de l'Est, Michel Lagacé, répond qu'« étant donné qu'on discute de secrets commerciaux et de données sensibles avec des partenaires privés, tout ne peut pas être rendu public parce que, dans bien des cas, ces entreprises-là sont cotées en bourse ».

Clearlight Energy fait partie depuis 2025 d'une immense entreprise basée aux États-Unis, appelée LS Power, mise sur pied en 1990, lors de la déréglementation du secteur énergétique en Amérique du Nord. Depuis sa création, LS Power a levé environ 60 milliards de dollars US sous forme de capitaux d'emprunt et de capitaux propres pour soutenir ses infrastructures nord-américaines. Ses infrastructures incluent des centrales de production d'électricité au gaz naturel, des centrales d'énergie solaire, des parcs éoliens, des sites de stockage d'énergie par batterie, des centrales hydroélectriques à stockage par pompage et des centrales au fil de l'eau.

Notes

1. « [Vers un Québec décarboné et prospère](#) », Plan d'action 2035, Hydro-Québec, novembre 2023

2. Le premier ministre à l'époque parlait de développer la « transition énergétique » vers « une économie durable » qui alimenterait en électricité la future usine de fabrication de composantes de batterie de Northvolt en Montérégie et les projets d'usines de raffinage en minéraux critiques de Nemaska Lithium de Rio Tinto et de Vale (nickel), ainsi que les futures usines de production des composantes de batteries de véhicules électriques de Ford et GM-Posco, toutes situées à Bécancour. Tous ces projets ont été soit abandonnés, soit suspendus.

Suite aux augmentations de plus de 25 % des droits de tarifs imposés en 2025 par l'administration Trump sur des produits tels que l'aluminium et l'acier de transformation primaire et secondaire, puis de 50 % aux articles en métal de base entièrement ou presque entièrement composés d'aluminium, d'acier ou de cuivre en avril 2026, l'enjeu de la « transition énergétique » vers « une économie durable » s'est transformé en un de fournir en électricité les mines d'extraction et/ou des centres de raffinage de minéraux critiques tels que le scandium, l'aluminium, le graphite, le lithium, le phosphate et les terres rares, tous liés de près ou de loin à la production de composantes militaires

essentielles à la machine de guerre des États-Unis et de l'OTAN dont le Canada est une partie intégrante. Tout cela a entraîné des octrois à long terme par Hydro-Québec d'importants blocs d'énergie à tarifs industriels réduits aux grandes usines d'aluminerie et d'aciérie possédés par de grands intérêts privés étrangers.

3. Voir « [Éoliennes dans Charlevoix : un référendum de la dernière chance réclamé](#) », Radio-Canada, 31 décembre 2025

4. « Exiger un référendum sur l'installation d'éoliennes dans Charlevoix », pétition mise en ligne le 23 décembre 2025. Pour lire et signer la pétition, [cliquer ici](#).

(Avec des informations d'Hydro-Québec, Assemblée nationale du Québec, BAPE, Première Nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, Boralex, Fondation Rivières, Le Marxiste-léniniste, Radio-Canada)

PDF

NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

www.pmlq.qc.ca • chantier@pmlq.qc.ca